



# magazine de la Covati

N°14 - Janvier 2017



1



2



3



4



7



5



6



10



8



9



11



12



13

# Sommaire

## 4 Développement économique

Le Schéma d'accueil des entreprises

### Tourisme

- \* Taxe de séjour : un outil pour la promotion du territoire
- \* L'Office de tourisme de la Covati anime les communes !

5 à 7



### Action sociale

- \* Portage des repas
- \* Projet social de territoire



8-9

## 10 Énergies renouvelables

Point Réno :  
le réflexe pour bien rénover



11

## Finances

Fiscalité professionnelle unique :  
un an après

## Enfance-jeunesse

- \* Les accueils périscolaires
- \* 10 ans !
- \* Brochures



12-13

## 14 École de musique

Les 1000 & une notes



15

## Urbanisme

Permis de construire ou  
déclaration préalable

16-17

## SPANC

La Covati veille sur le bon fonctionnement de l'assainissement individuel



18

## Sport

Stade du Réveil

19

## Agenda des manifestations

Magazine de la Covati N°14 - janvier 2017

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Luc Baudry • RÉDACTION : Commission communication

PHOTOS : Covati, sauf mention • MISE EN PAGE : Perrine Latouche

IMPRESSION : I.C.O. 17-19 rue des corroyeurs - 21000 Dijon • TIRAGE : 6200 exemplaires • DÉPÔT LÉGAL : à parution



# Édito



La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), votée le 7 août 2015, confirme la montée en puissance des intercommunalités et, à cet effet, leur confie de nouvelles compétences essentielles au développement des territoires.

C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Covati se verra obligatoirement transférer les compétences *développement économique* en intégralité, *collecte et traitement des déchets* et *aires d'accueil des gens du voyage*. Les élus devront également gérer les compétences facultatives et optionnelles et préparer le transfert d'autres compétences très importantes (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement...).

Les communautés de communes et les communes doivent également baliser les étapes pour bâtir un pacte financier et fiscal garant de la solidarité à l'échelle du territoire intercommunal. Ce type de pacte est un espace commun de dialogue et de collaboration entre la Covati et ses communes membres. Il constitue le socle d'un développement harmonieux de notre territoire dans lequel chacun, communes et Covati, a un rôle essentiel à jouer.

Mais l'État doit donner aux intercommunalités les moyens financiers pour leur permettre d'assumer leurs compétences et de développer leurs territoires. Il faut que le gouvernement l'admette, l'entende, le comprenne et accompagne cette demande. Les maires et

les présidents d'intercommunalités sont des combattants responsables, des élus au service de leur population, qui veulent remplir dignement le mandat qui leur a été confié.

Mais sans vouloir dépendre des dotations de l'État, la Covati, en collaboration avec ses partenaires, travaille au développement économique, afin de concrétiser des projets sur la zone d'activité Seuil de Bourgogne - Til-Châtel, mais également sur toutes les zones d'activité de ses communes membres. À cet effet, un schéma d'accueil des entreprises a été finalisé à l'échelle de notre territoire.

Elle poursuit également son investissement dans l'entretien, le développement, le renouvellement des infrastructures nécessaires à ses habitants (ex : centre de loisirs à Is,...).

Elle continue d'assurer le fonctionnement et la gestion des compétences dont elle a la responsabilité (enfance-jeunesse, périscolaire, nouvelles activités périscolaires, structure multiaccueil, Relais petite enfance, actions sociales, voirie communautaire, SPANC, urbanisme, office de tourisme, école de musique, aérodrome...) pour ne citer que les principales.

La Covati poursuit également son soutien aux associations du territoire dont les actions sont d'intérêt communautaire.

Bonne année et que 2017 vous apporte bonheur, joie et réussite.

Luc Baudry, président de la Covati



# Le schéma d'accueil des entreprises

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Covati a mis en place la fiscalité professionnelle unique sur l'ensemble de son territoire. Par cet acte politique et financier fort, les élus ont unanimement affiché leur volonté d'harmoniser le développement économique au-delà des frontières administratives communales.

Pour accompagner cette fiscalité unique, il convenait désormais de concrétiser un mode opérationnel partagé par tous.

C'est chose faite depuis le 30 juin 2016, date à laquelle les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité le schéma d'accueil des entreprises.

Ce schéma identifie deux grandes thématiques :

- priorisation des zones à commercialiser sur 2016 et 2017 (Is-sur-tille, Til-Châtel et Marcilly-sur-Tille),
- construction d'un outil stratégique et de pilotage de l'accueil des entreprises qui permettra à chaque collectivité (pourvue ou non en parcs d'activités) de parler d'une seule et même voix s'agissant de l'attractivité économique du territoire et de son offre d'accueil, adaptée aux attentes des chefs d'entreprises et des investisseurs.



**Seuil de Bourgogne**  
PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La marque chapeau *Seuil de Bourgogne* devient la marque de l'attractivité du territoire en étant adossée aux noms des différentes zones d'activités :

- *Seuil de Bourgogne - Til-Châtel,*
- *Seuil de Bourgogne - zone de la Rochotte,*
- *Seuil de Bourgogne - ZAE Champs blancs,*
- ...

Pour rappel, la Covati dispose de plus de 296 ha aménagés, dédiés à l'accueil d'entreprises, dont 47 ha disponibles à court terme et 37 ha projetés en extension/création de ZAE.

**Jean-François Brigand**  
Vice-président en charge  
du développement économique



# Taxe de séjour :

## un outil pour la promotion du territoire

La Covati a décidé de lancer une réflexion en vue de mettre en place la taxe de séjour sur son territoire.

### Pourquoi ?

Afin de se donner les moyens de financer une politique ambitieuse de développement touristique du territoire, il a été décidé de faire porter les dépenses de promotion et de communication aux touristes et non pas aux professionnels.

### Pour qui ?

Ce sont les vacanciers qui sont redevables de cette taxe qui est due par personne et par nuit dès lors qu'ils logent dans un hébergement touristique (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, etc.).

### Comment ?

Les modalités de la taxe de séjour (périodicité, barèmes tarifaires, etc.) sont déterminées

par la Covati. Les éléments financiers n'ont pas encore été définis et feront l'objet d'une délibération dans le courant de l'année 2017. Son montant varie selon le type d'hébergement. Il doit être affiché dans les hébergements touristiques et doit figurer sur la facture remise aux vacanciers. Il est également disponible à l'Office de tourisme.

### CHIFFRES CLÉS

**75%** du territoire côte-d'orien est concerné par la taxe de séjour, soit **524** communes qui l'appliquent sur 705.

### L'Office de tourisme

Depuis sa création en 2002, la Covati a pris la compétence tourisme. C'est ainsi que l'Office de tourisme de la ville d'Is-sur-Tille (communal) est devenu l'Office de tourisme des vallées de la Tille et de l'Ignon (intercommunal).

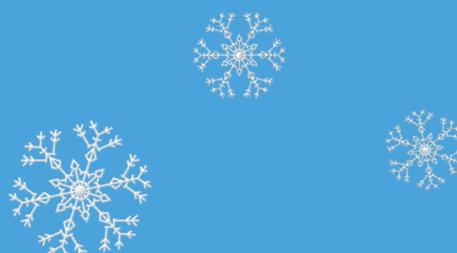
### Ses missions

- accueillir et informer les touristes et les visiteurs,
- développer et promouvoir l'offre touristique sur le territoire de la Covati avec les instances régionales et départementales,
- coordonner les interventions des différents partenaires du tourisme local,
- élaborer et mettre en œuvre la politique touristique de la Covati,
- animer le territoire en vue d'améliorer son attractivité.

### FERMETURE HIVERNALE

L'Office de tourisme fermera ses portes du 2 janvier au 13 février et du 26 au 30 décembre 2017.

De nouvelles mesures permettant de développer les missions liées au développement touristique de la Covati.



# L'Office de tourisme de les communes !

La saison estivale a été rythmée par les nombreuses manifestations organisées par l'Office de tourisme.



Marché nocturne de Pichanges

## Pichanges accueille le premier marché nocturne

En partenariat avec l'association Pich'en Fête et la mairie, le premier marché nocturne a eu lieu à Pichanges le samedi 6 juin. Plus de 300 personnes se sont réunies pour acheter ou tout simplement déguster sur place de bons produits locaux d'une dizaine d'exposants.

Les musiciens de Pichanges ont quant à eux assuré une ambiance très festive à cette soirée qui a également donné lieu à l'inauguration du sentier du Bué et de la chapelle Dieu de pitié.

**À vos agendas !** Les prochains marchés nocturnes auront lieu samedi 10 juin 2017 à Chaignay et vendredi 21 juillet 2017 à Crécey-sur-Tille.



Fantastic Picnic à Villecomte

## Un premier Fantastic Picnic sous le soleil de Villecomte

Impulsé par le Comité régional du tourisme de Bourgogne Franche-Comté et en partenariat avec la mairie et le foyer communal de Villecomte, le Fantastic Picnic Champêtre a réuni plus de 120 personnes le dimanche 25 septembre.

Des producteurs locaux avaient concocté pour l'occasion un menu très *locavore* à déguster au bord du Creux bleu de Villecomte.

L'orchestre junior de l'école de musique *Les 1000 & une notes* ainsi que le groupe *London Calling* ont assuré aux participants une ambiance conviviale et festive.

**À vos agendas !** Le prochain Fantastic Picnic aura lieu le week-end des 23 et 24 septembre 2017 dans une autre commune de la Covati.

Office de tourisme  
des vallées de la Tille et de l'Ignon  
place de la République - 21120 Is-sur-Tille  
03 80 95 24 03  
covati.tourisme@covati.fr

**Thierry Darphin**  
Vice-président en charge  
du tourisme, de la culture  
et de la communication



# à Covati anime

## Fête de la Truffe et des Papilles, une qualité garantie !

Afin de garantir aux consommateurs une meilleure qualité de *Tuber uncinatum*, plus connu sous le nom de truffe de Bourgogne, l'Office de tourisme, en étroite collaboration avec l'Association de la truffe côte-d'orientée (ATCO) et la Fédération française des trufficulteurs (FFT), a lancé le premier marché labellisé en France le samedi 8 octobre.

Trois invités étaient à l'honneur : Françoise Colin (présidente d'honneur de l'Amicale des cuisiniers de Côte-d'Or), Jean-Pierre Billoux (chef au restaurant le Pré au Clerc), Michel Tournayre (président de la FFT).

Ils ont animé une conférence sur l'emploi de la truffe qui a été suivie des authentiques intronisations, en public, de la Confrérie de la truffe de Bourgogne.



Intronisations  
par la Confrérie de la truffe de Bourgogne



Conférence sur l'emploi de la truffe en cuisine  
De gauche à droite : Michel Tournayre, Françoise Colin,  
Jean-Pierre Billoux et Lionel Rousseau

À vos agendas ! La prochaine Fête de la Truffe et des Papilles aura lieu le samedi 21 octobre 2017 à Is-sur-Tille, cour du château Charbonnel.

## LE LABEL NATIONAL, UN GAGE DE QUALITÉ

Ce label national créé par la FFT en 2016 a pour objectif de mettre en valeur des truffes de qualité afin de ne flouer ni l'acheteur ni le consommateur. Via un règlement contrôlé par la FFT, le label permet à la fois d'harmoniser des marchés de détails aux truffes et d'en exclure les produits transformés à base d'arôme (naturel et chimique).



# Portage des repas

Le service de portage de repas à domicile, confronté depuis plusieurs mois à une recrudescence du nombre de demandes de nature à générer une liste d'attente, a été réorganisé.

Les services de la Covati, de l'hôpital d'Is-sur-Tille et de l'ADMR (Association de services à domicile en milieu rural) ont travaillé sur un aménagement du service afin que la période d'attente puisse être réduite au maximum. Un nouveau mode de livraison, désormais confié à l'ADMR, permettra aux bénéficiaires de commander davantage de repas par semaine.

La Covati continue de traiter les demandes d'inscription au service de portage de repas à domicile et l'hôpital est toujours en charge de la production des repas (six par semaine) toute l'année.

Le conditionnement reste en caisses fermées avec barquettes operculées et les régimes alimentaires spéciaux sont pris en considération de façon nominative.

Le tarif des repas s'élève à 9,36 €. Dans le cadre de sa politique d'actions sociales, la Covati a décidé de financer ce service de manière globale et non plus individuelle. Elle a également confié à l'ADMR le soin d'informer les usagers sur les éventuels avantages fiscaux ou aides financières dont ils pourraient bénéficier.

Les repas seront directement payés à l'ADMR et non plus au Trésor Public.

## Organisation des livraisons à Is-sur-Tille et Marcilly-sur-Tille

JOUR	PÉRIODE	REPAS DU
lundi	matin	lundi
mardi	matin	mardi
mercredi	matin	mercredi
jeudi	matin	jeudi
vendredi	matin	vendredi et samedi

## Organisation des livraisons dans les autres villages

JOUR	PÉRIODE	REPAS DU
lundi	après-midi	mardi
mardi	après-midi	mercredi
mercredi	après-midi	jeudi
jeudi	après-midi	vendredi
vendredi	après-midi	samedi et lundi

Services de la Covati  
4 allée Jean-Moulin  
21120 Is-sur-Tille  
03 80 95 32 41

Services de l'ADMR  
20 place de la République  
21120 Is-sur-Tille  
06 31 26 66 92



# Projet social de territoire

Depuis la fin d'activité du Centre social des vallées de la Tille et de l'Ignon en juin 2015 et au regard des actions menées, la réflexion d'un Projet social de territoire s'est posée.

La Communauté de communes a décidé d'élaborer un Projet social de territoire et a confié au CCAS (Centre communal d'action sociale) d'Is-sur-Tille l'analyse des besoins sociaux qui s'imposait dans ce cadre.

Afin de mener cette démarche de manière partenariale et participative, un comité de pilotage regroupant les partenaires institutionnels et financiers ainsi que l'association Escale 21, a été constitué.

L'analyse sociodémographique, réalisée par un cabinet extérieur, a permis de dégager deux axes de travail. Cette étude a été complétée par l'envoi de questionnaires à la population et aux acteurs afin d'identifier et de définir précisément les actions à mener.

## 1/ Accompagner le vieillissement de la population sur le territoire

Les orientations choisies doivent permettre la mise en place des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et d'apporter des solutions adaptées en termes de logement, de services à la personne et d'animations. Une réflexion autour d'un guichet unique pour le public sénior est également menée.

## 2/ Soutenir les familles, de l'enfance à l'adolescence

Concernant le soutien aux familles, l'étude fait ressortir le besoin d'identifier les acteurs et leurs actions afin que les parents puissent s'orienter plus facilement selon leurs besoins. Le développement d'actions favorisant les apprentissages scolaires sera une priorité tout comme un travail permettant de faire

tenir des permanences à la Maison des adolescents de Côte-d'Or sur le territoire.

### Répondre aux besoins de la population

La politique sociale intercommunale permettra de répondre aux besoins de la population en offrant un service public de proximité, de qualité et en respectant une équité territoriale d'intervention.

Véritable feuille de route pour la stratégie intercommunale dans ce champ, ce projet est l'aboutissement d'un travail partenarial. Il va permettre à la Covati de renforcer le pilotage de l'action sociale locale pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire.

Une nouvelle organisation au sein des services de la Covati et une nouvelle répartition du pilotage des actions, viennent soutenir le projet.

**Michèle Chanussot,**  
Vice-présidente en charge  
des affaires sociales





# POINT RÉNO

LE RÉFLEXE POUR BIEN RÉNOVER

Depuis le mois de mai, des permanences d'accueil du public sont organisées dans plusieurs communes du Pays Seine-et-Tillev pour accompagner les particuliers dans leurs projets de réhabilitation de logements.

## Les permanences d'accueil : un lieu privilégié pour définir les contours de votre projet

Chaque mois, les particuliers du territoire peuvent rencontrer un conseiller afin d'obtenir des renseignements sur leur projet de rénovation. Avec ou sans rendez-vous, ces permanences sont l'occasion d'exposer leur projet et de connaître l'accompagnement technique et administratif ainsi que les aides financières dont ils pourront bénéficier. Un temps d'échange peut ensuite être organisé en fonction de la demande. Dans certains cas, une visite du logement est possible afin de mieux appréhender le projet.

### PERMANENCES

- **Is-sur-Tille** (Covati, 4 allée Jean-Moulin) : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 13h30 à 16h30 et les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois de 13h30 à 15h30,
- **Messigny-et-Vantoux** (4 bis rue des écoles) : le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h30 à 12h30,
- **Grancey-le-Château** (mairie) : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h30 à 12h30,
- **Selongey** (rue du Rang Pastourelle) : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 13h30 à 16h30,
- **Saint-Seine-l'Abbaye** (médiathèque) : le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h30 à 12h30.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h : 03 80 71 17 12

## Des aides financières pour certains projets

Plusieurs types de projets peuvent être subventionnés parmi lesquels la rénovation énergétique (isolation des combles ou des murs, remplacement des huisseries, remplacement d'une chaudière...), l'adaptation d'un logement pour une personne à mobilité réduite (remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier...) ou encore la rénovation globale de

logements dégradés. Ces subventions peuvent bénéficier aussi bien aux propriétaires de résidences principales qu'aux propriétaires de logements locatifs ou de logements vacants.

## Des événements dédiés à la rénovation pendant trois ans

Depuis le mois de novembre, des **balades thermiques** sont organisées sur plusieurs communes avec des conseillers de l'Espace info énergie. Un parcours est organisé dans certaines rues à l'aide d'une caméra thermique afin d'identifier les déperditions énergétiques sur les bâtiments. À l'issue de ce parcours, un temps d'échange en salle permet d'analyser les observations réalisées sur le terrain et de faire part de retours d'expériences sur les difficultés et les astuces existantes pour rénover son habitation.

Le 19 novembre dernier, le **premier forum de la rénovation de l'habitat** s'est tenu à Is-sur-Tille et a réuni une vingtaine d'exposants (artisans, assureurs, banques, conseillers du Point Réno...).

Des **ateliers thématiques** sont organisés régulièrement afin de sensibiliser et d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique. Parmi les thématiques envisagées figurent *le choix des matériaux dans un projet de rénovation énergétique et le choix du système de ventilation.*



www.point-reno-seine-et-tilles.fr  
03 80 85 50 65 ou point-reno@urbanis.fr



# Fiscalité professionnelle unique : un an après

Dans le dernier magazine de la Covati, il était annoncé le passage en fiscalité professionnelle unique.

Dans un contexte financier difficile pour les collectivités territoriales, cette décision a été immédiatement bénéfique puisque la Covati a bénéficié d'une dotation supplémentaire de l'État de 100 362 €.

L'impact direct pour les usagers est la maîtrise de la fiscalité dans la mesure où ces recettes supplémentaires permettent de ne pas augmenter les impôts des ménages.

Le passage à ce nouveau régime fiscal a eu une autre conséquence : la mise en place de la CLECT.

## La CLECT : késako ?

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission principale de déterminer le montant de l'attribution de compensation qui est reversée à chaque commune suite au transfert des recettes liées à la fiscalité professionnelle.

En effet les communes perdent le bénéfice de cette recette mais afin de compenser ce manque à gagner, la Covati reverse cette somme sous la forme d'une attribution de compensation.

Chaque commune est représentée au sein de la CLECT. Lors de la dernière réunion, il a été présenté un rapport complet dans lequel il était recensé l'ensemble des charges qui avaient été transférées à la Covati depuis sa création sans faire l'objet d'une compensation de la part des communes (voirie, stade du réveil notamment).

La Covati a décidé de maintenir cette non-compensation et de prendre à sa charge l'intégralité des dépenses transférées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La CLECT a ainsi proposé dans son rapport les montants des attributions de compensation qui seront versées à chaque commune. Les conseils municipaux doivent désormais délibérer sur ce rapport.

## Et après ?

En transférant la fiscalité professionnelle à la Covati, les communes qui bénéficiaient de la présence d'acteurs économiques sur leur territoire, ont, théoriquement, perdu le bénéfice du dynamisme de cet impôt.

Il a été décidé que, dans le cadre de l'installation de nouvelles activités (exemple : projet éolien), les communes se verront associées à la recette fiscale par l'intermédiaire du reversement d'une dotation de solidarité par la Covati.

Ce reversement n'est pas obligatoire mais il constitue, pour les décideurs de l'intercommunalité, un outil de solidarité territoriale indispensable à un développement harmonieux et équilibré.

Tout cela s'inscrira dans un pacte financier et fiscal qui sera élaboré entre la Covati et les communes membres. Le partage des moyens permettra ainsi à la Covati de relever le défi des compétences à venir et aux communes de bénéficier pleinement de son action.

**Christophe Monot**  
Vice-président en charge  
des finances





# Les accueils périscolaires

En 2016, plus de 27 000 heures cumulées d'animations sur les cycles d'activités périscolaires ont été réalisées sur le territoire de la Covati pour les 1 245 enfants scolarisés.

## Atelier aquarelle à Lux



Cette activité a permis à douze enfants du CP au CM2 de découvrir différentes techniques permettant d'exprimer leurs idées, sensations, pensées...

Ce temps de découverte a permis d'apprendre la bonne tenue des différents outils, de sensibiliser l'enfant à la nécessité d'organiser l'espace et ses limites en fonction de la taille du support, de mettre en place des repères chronologiques, de conduire l'enfant vers des tracés plus maîtrisés, vers une meilleure construction et gestion de son espace graphique.

Les sept séances ont donc eu pour finalité la confection de décorations et la réalisation d'un livre.



## Théâtre à Marsannay-le-Bois



Cet atelier a été mis en place à Marsannay-le-Bois avec un groupe de 12 enfants de 8 à 10 ans. Cet atelier, dont l'objectif était de faire découvrir aux enfants le théâtre, a été animé par Aude Germond, professeure de théâtre.

Les enfants ont travaillé sur les bases du jeu d'acteur :

- prendre conscience du corps et de l'espace,
- travailler sur les émotions, les degrés d'intensité, la construction d'un état, d'un personnage,
- vivre des situations de jeu en solo ou en groupe,

tout cela par des exercices, des jeux, des improvisations et une représentation.



# 10 ans !

Du 13 au 18 mars 2017, le Relais petite enfance fêtera ses 10 ans !  
 Au programme : parcours sensoriel, ateliers, expo photos et apéritif.  
 Assistants maternels et parents, reprenez cette date !

**10 ans** déjà que ce service de la Covati, dédié aux assistants maternels et aux familles à la recherche ou bénéficiaires d'un mode d'accueil, a ouvert ses portes,

**10 ans** qu'il a la particularité de proposer, une fois par semaine, des actions délocalisées sur le territoire pour être au plus proche des habitants,

**10 ans** déjà que le Relais propose des moments d'éveil collectif à destination des enfants, de 6 mois à 3 ans, accompagnés de leur assistant maternel ou d'un de leur parent,

**10 ans** d'échanges sur les pratiques d'accompagnement, de découverte des activités d'éveil et de préparation à la socialisation en douceur,

**10 ans** de jeux et de partage mutuel avec l'enfant et avec les adultes présents.



Moment d'éveil collectif au Relais petite enfance

**Relais petite enfance**  
 21 rue Charles-de-Gaulle  
 21120 Is-sur-Tille

**Emmanuelle MAIRE : 03 80 75 57 42**

# Brochures



*Le Relais petite enfance* donne tous les renseignements sur les missions, les objectifs, le fonctionnement de ce service dédié aux assistants maternels et aux familles.



*L'accueil petite enfance* permet aux familles de mieux connaître tous les modes d'accueil pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, existants sur le territoire de la Covati (structure multiaccueil, microcrèche, assistants maternels).

Disponibles  
 dans toutes les mairies, à la Covati,  
 dans les structures Petite enfance  
 et sur [www.covati.fr](http://www.covati.fr)

**Cécile Staiger**  
 Vice-présidente en charge  
 de l'enfance et de la jeunesse



# Les 1000 & une notes

## Quelques chiffres...

Les 1000 & une notes, ce sont :

- 🎵 250 élèves,
- 🎵 19 professeurs,
- 🎵 20 manifestations en 2016

répartis sur 3 communautés de communes :  
Covati, Selongey et Sources de la Tille.

## De nombreux partenaires

- 🎵 l'ASEDM (Association de soutien à l'enseignement et au développement de la musique),
- 🎵 la Confédération musicale de France
- 🎵 les mairies
- 🎵 le Conseil départemental

## Enseignements

- 🎵 pratiques instrumentales
- 🎵 chant, chorales

et aussi deux nouveautés ces deux dernières années :

- 🎵 les Musiques actuelles,
- 🎵 les Arts du cirque.



Arts du cirque



Musiques actuelles



Festival Tambourin'ls



Orchestre junior 1



Orchestre junior 2



Opéra pour enfants

Les 1000 & une notes  
4 allée Jean-Moulin  
BP 16  
21120 Is-sur-Tille

Renseignements administratifs  
Nelly Migliarini  
03 80 95 32 41 ou nelly.migliarini@covati.fr

Directeur  
Jean-Charles Thomas  
06 80 84 45 86

# Permis de construire ou déclaration préalable ?

Afin d'aider les futurs porteurs de projets dans leurs demandes d'autorisation d'urbanisme, voici quelques règles à respecter.

## Quel formulaire ?

D'une manière générale, les extensions et constructions de nouveaux bâtiments d'une surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> en zone U des PLU) sont soumises à permis de construire.

Dans les autres cas, une déclaration préalable est suffisante (piscines, clôtures, remplacement ou création de portes et fenêtres...).

## Où déposer ?

Le formulaire doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé à la mairie de la commune où se situe le projet. Le récépissé précisera les délais d'instruction.

## Qui peut déposer ?

- le propriétaire du terrain ou son mandataire,
- le bénéficiaire d'une autorisation du ou des propriétaires,
- le co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire,
- le bénéficiaire d'une expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

## Comment constituer le dossier ?

Le formulaire doit être soigneusement rempli et le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de pièces à joindre.

**Attention :** le dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents fournis. Des sanctions sont prévues en cas de fausse déclaration.

## Quels sont les délais ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager,
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir,
- 1 mois pour les déclarations préalables.

Le service instructeur dispose d'un mois à partir



Guillaume Vachon et Sylvie Collardey, instructeurs

du dépôt de votre demande pour vous signaler une éventuelle prolongation du délai (consultation d'autres services).

**Attention :** le permis est une autorisation administrative délivrée sous réserve du droit des tiers. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé.

## Combien de temps l'autorisation est-elle valable ?

L'autorisation devient caduque si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 2 ans à compter de sa notification.

Toutefois, celle-ci peut être prorogée pour une année, sur demande du bénéficiaire.

## Que faire lorsque les travaux sont terminés ?

Le bénéficiaire adresse une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux par lettre recommandée avec accusé de réception au maire de la commune ou la dépose contre décharge à la mairie.

### Jean-Denis Staiger

Vice-président en charge  
des travaux et de la voirie



Plus d'informations sur  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou auprès de votre mairie

# La Covati veille sur le bon fonctionnement de l'assainissement individuel

Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) a pour mission de contrôler la conformité des installations d'Assainissement non-collectif (ANC) neuves, mais également de contrôler périodiquement le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes.

## LES CONTRÔLES PÉRIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Ces contrôles obligatoires ont pour objectif de permettre un suivi régulier du parc d'installations. Une première campagne sur les 1300 installations présentes sur le territoire a déjà été menée par la SAUR de 2007 à 2011. La périodicité de contrôle était de 8 ans. La seconde campagne est donc aujourd'hui en cours.

Celle-ci est réalisée par les services de la Covati afin de maîtriser le coût et la qualité du service aux usagers. Le contrôle périodique fait l'objet d'une redevance permettant de financer ce service.

### Quels sont les critères de non-conformité ?

L'objectif principal du contrôle est de vérifier que l'installation ne présente pas de risques pour la santé ou la sécurité des personnes. Il ne doit y avoir, par exemple, aucun risque de contact avec des eaux usées. Si c'est le cas, des travaux sont obligatoires dans un délai de quatre ans.

Le contrôle consiste ensuite à vérifier si l'installation est complète, suffisamment dimensionnée pour l'usage qui en est fait, et que tous ses éléments fonctionnent correctement (constat qu'une partie des eaux usées n'est pas traitée, absence d'épandage, ou épandage engorgé). Si ce n'est pas le cas et en cas de vente, il y a une obligation de travaux dans un délai d'un an.

Le contrôle permet également d'émettre des recommandations pour améliorer le fonc-



tionnement de l'installation, augmenter la durée de vie des ouvrages, ou faciliter leur entretien, notamment l'accessibilité.

### Quelles installations sont concernées ?

Les installations contrôlées il y a moins de huit ans à l'occasion d'une vente ou qui ont été créées ou réhabilitées il y a moins de huit ans ne sont pas encore concernées par le contrôle périodique. Au-delà, l'installation doit faire l'objet d'un contrôle.

Le SPANC prévient par courrier au moins quinze jours à l'avance de son passage. Pour une meilleure efficacité, les installations doivent être accessibles et les documents (plans, factures, bordereaux de vidange, etc.) doivent être présentés à l'agent.

Depuis la révision du règlement de service en mars 2015, chaque rapport indique la périodicité du prochain contrôle obligatoire : 8 ans pour les installations non-conformes, et 10 ans pour les installations conformes (maximum légal).

## LES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES ET DES RÉHABILITATIONS

L'objet est de s'assurer que les installations neuves ou réhabilitées sont bien réalisées en conformité à la réglementation en vigueur. Le projet d'installation doit être basé sur une étude de sol et examiné par le SPANC. Une fois le projet validé, les travaux peuvent être réalisés. À l'issue, le SPANC en contrôle la conformité.

Les travaux de réhabilitation d'installations antérieures à 1996 peuvent être, sous certaines conditions, subventionnés par l'Agence de l'eau pour un montant inférieur ou égal à 3 000 €. Cette aide sera maintenue jusqu'à fin 2017.

**Marc Chautemps**

Vice-président en charge  
du SPANC



## L'ÉQUIPE DU SPANC

L'équipe du SPANC est constituée de Nelly Migliarini, pour l'aspect administratif et financier, de Guillaume Vachon pour l'aspect technique et réglementaire et enfin Claude Branet qui est chargé de la grande majorité des visites de contrôle périodique.



De gauche à droite : Nelly, Guillaume et Claude

# La Covati roule électrique

Le territoire du Pays Seine-et-Tille est identifié auprès de ses partenaires comme pilote en matière de transition énergétique. La Covati s'inscrit pleinement dans cette démarche en accueillant sur son territoire des projets éoliens et très prochainement un parc photovoltaïque. La collectivité joue également le jeu de l'énergie renouvelable en procédant à l'acquisition d'un véhicule électrique pour le fonctionnement de ses services.

Au delà de la démarche écologique, cette acquisition est également une bonne opération financière puisque le reste à charge pour la collectivité ne s'élève qu'à 2 024 € sur un coût global de 18 417 € HT. La Covati a notamment bénéficié du bonus écologique (6 300 €) et d'une subvention de l'État (Territoire à énergie positive et croissante verte) d'un montant de 8 620 €.



# Stade du Réveil

Le stade du Réveil est, avec le plateau d'athlétisme, une installation sous compétence Covati depuis plusieurs années. Elle nécessite de nombreux entretiens mais également des investissements annuels.

Depuis 2014, la Covati a réussi à maintenir les dépenses annuelles de fonctionnement à un niveau constant, avec un budget d'un peu moins de 40 000 €, tout en améliorant la qualité des installations. Ce travail est le fruit d'un partenariat avec l'association Réveil section foot, qui prend en charge la plupart des dépenses de fonctionnement et bénéficie en retour d'une subvention annuelle de la collectivité.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, un budget moyen annuel de 9 000 € sur les deux dernières années a permis d'amé-

liorer les équipements (remplacement des bancs de touche) et de travailler sur la sécurité du site (changement du grillage sous la main courante et, cette année, remplacement des pare-ballons).

Les futurs chantiers auront pour objectif l'amélioration des systèmes d'arrosage et de drainage du terrain ainsi que la réhabilitation des locaux de l'ancien gymnase du Réveil.

**Gaël Le Bourva**  
Vice-président en charge  
du sport



# Agenda

## des manifestations

### Janvier

Is-sur-Tille, jeudi 19 :  
Remise des prix du concours  
des maisons fleuries 2016

Is-sur-Tille, vendredi 20 :  
Vœux des conseillers  
départementaux

Marcilly-sur-Tille, samedi 21 :  
Brûlage des sapins

Is-sur-Tille, samedi 28 :  
Loto du foot

### Février

Is-sur-Tille, dimanche 5 :  
Repas des aînés

Is-sur-Tille, dimanche 5 :  
Championnat de Bourgogne  
jeunes de Tir à l'arc

Is-sur-Tille, samedi 11 :  
Spectacle de danse par la  
Cie *Les alentours rêveurs*

Is-sur-Tille, samedi 18 :  
Loto des pompiers

### Mars

Is-sur-Tille, dimanche 5 :  
Loto des quilles

Is-sur-Tille, samedi 18 :  
Bal costumé des enfants

Is-sur-Tille, samedi 25 et  
dimanche 26 :  
Foire aux Vins et  
aux Fromages

Is-sur-Tille, samedi 25 :  
Journée du livre  
et des vieux papiers

### Avril

Is-sur-Tille, dimanche 2 :  
Thé dansant

Marcilly-sur-Tille, samedi 8 et  
dimanche 9 :

Bourse aux vélos

dimanche 23 :  
Élections présidentielles  
(1<sup>er</sup> tour)

### Mai

dimanche 7 :  
Élections présidentielles  
(2<sup>e</sup> tour)

Courtivron, lundi 8 :  
Vide-grenier

Is-sur-Tille, samedi 13 :  
Course *Courir ensemble*

Is-sur-Tille, samedi 20 :  
Foire de printemps

Is-sur-Tille, samedi 20 et  
dimanche 21 :

Festival des Mots croisés

Marcilly-sur-Tille, dimanche 21 :  
Event géocaching

Marsannay-le-Bois,  
dimanche 21 :

Foulée des cochons

Samedi 27 mai : Sortie nature

### Juin

Is-sur-Tille, samedi 3 et  
dimanche 4 : Fête foraine

Chaignay, samedi 10 :  
Marché nocturne

Marsannay-le-Bois, dimanche  
11 : Vide-grenier

dimanche 11 :  
Élections législatives (1<sup>er</sup> tour)

Chaignay, samedi 17 :  
Feux de la musique

dimanche 18 :  
Élections législatives (2<sup>e</sup> tour)

mercredi 21 :  
Fête de la musique

Marcilly-sur-Tille, samedi 24 :  
Feux de la Saint-Jean

Is-sur-Tille, samedi 24 et di-  
manche 25 : Tambourins

Is-sur-Tille, dimanche 25 :  
Vide-grenier de l'Union  
commerciale

### Juillet

Marcilly-sur-Tille et Is-sur-Tille,  
jeudi 13 et vendredi 14 :  
Fête nationale

Crécey-sur-Tille, vendredi 21 :  
Marché nocturne et  
inauguration du sentier du  
Montaigu

samedi 22 juillet : sortie nature

1. Spoy • 2. Marché nocturne à Pichanges • 3. Église de Villey-sur-Tille • 4. Sortie périscolaire au Mont de Marcilly-sur-Tille • 5. *Les caisses à savons* à Chaignay • 6. Marey-sur-Tille • 7. Fantastic Picnic au Creux bleu de Villecomte • 8. Église de Saulx-le-Duc • 9. Lavoir de Crécey-sur-Tille • 10. Lavoir de Vernot • 11. Sentier de randonnée *Sources et rouissoirs* à Poiseul-les-Saulx • 12. Visite guidée de Moloy • 13. Portes ouvertes à l'aérodrome de Til-Châtel • 14. *Fête de la Truffe et des Papilles* à Is-sur-Tille • 15. Église d'Avelanges • 16. Visite guidée de l'église de Gemeaux • 17. Lavoir de Courtivron • 18. Biennale des arts à Lux • 19. La Ferme du fossé à Échevannes • 20. La glacière de Diénay • 21. Lavoir de Tarsul • 22. Visite d'une ferme pédagogique à Épagny • 23. Marsannay-le-Bois



14



15



19



17



18



22



20



21



23